



16 juillet 2021

À l'attention des directions et conseils d'administration d'OH

Des nouvelles de votre assurance collective

Le régime de l'assurance collective du ROHQ offre un large éventail de services à tous les employés des offices d'habitation qui sont membres. Pour l'année 2020, le régime d'assurance a été bonifié. Un régime complet de programme d'aide aux employés s'est greffé aux services couverts par l'assurance. Ce programme couvre non seulement les employés assurés, mais également les membres de leur famille.

En janvier 2021, un service de télémédecine s'ajoutait aux services offerts. Ce service n'est pas offert par La Capitale mais par EQ Care. Pour y accéder, les employés doivent créer leur accès. Nous recommandons aux offices de faire connaître à tous les employés ce nouveau service. Ce service offre un accès rapide à un professionnel de la santé. 75% des assurés qui ont utilisé le service de télémédecine affirment avoir consulté un médecin en moins de 15 minutes. Nous vous rappelons que ce service est disponible 24 heures tous les jours.

Lien vers le portail: rohq.egcare.com. Cette vidéo démontre les étapes pour s'enregistrer sur la plateforme et explique les paramètres du compte patient. Elle inclut aussi un exemple d'une consultation avec une gestionnaire de soin et un professionnel de la santé.

Les MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska désormais en Estrie

Deux OH de notre réseau changent de région administrative. Autrefois dans la région de la Montérégie, l'OH de Brome-Missisquoi l'OH de la Haute-Yamaska-Rouville sont désormais dans la région administrative de l'Estrie. M. Robert Y. Pouliot, membre du conseil d'administration de l'OMH de Sherbrooke, est le représentant de la région de l'Estrie au conseil d'administration du ROHQ.

Communiqué du Gouvernement du Québec

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, et le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François

Bonnardel, annoncent que dès aujourd'hui les MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska, qui étaient localisées dans la région de la Montérégie, sont à présent intégrées à celle de l'Estrie.

Cette révision des limites administratives du Québec répond à une demande des élus et d'acteurs du milieu. Rappelons qu'au fil des ans, plusieurs consultations à cet effet se sont déroulées auprès des MRC, des ministères et organismes gouvernementaux desservant ces territoires. Notons que les deux MRC qui étaient dans la Montérégie sont desservies dans certains cas par des directions régionales ou des centres de services gouvernementaux localisés en Estrie. Cette situation avait pour conséquence de complexifier le travail de concertation et de développement. La réalisation de certains dossiers s'avérait également plus complexe.

De plus, le 11 octobre 2019, la Table des MRC de l'Estrie a demandé, par résolution, que la dénomination de la région administrative de l'Estrie révisée puisse devenir la région des Cantons-de-l'Est. En ce sens, une consultation publique sera menée au cours des prochains mois afin de sonder l'opinion de la population sur ce changement de nom, qui devra ensuite être approuvé par le gouvernement. Les modalités de consultation seront dévoilées prochainement. Par ailleurs, un comité de transition, formé des principaux représentants politiques municipaux et piloté par le ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie, a été mis sur pied. Il permettra, notamment, de traiter la question de la desserte des services gouvernementaux suivant le transfert des deux MRC en Estrie.

Source : [Gouvernement du Québec](#)

De nouvelles exigences techniques entreront en vigueur pour Novoclimat grand bâtiment multilogement le 27 décembre 2021

Pour consulter un aperçu de ces nouvelles exigences techniques : voir la pièce jointe

D'autres changements pourraient s'appliquer d'ici l'entrée en vigueur des nouvelles exigences techniques en décembre prochain.

Dates limites à respecter pour inscrire des projets selon les exigences actuelles

- Bâtiment à vocation privée
 - Au plus tard le 26 décembre 2021 : inscription complète au programme et début des travaux de construction
- Bâtiment à vocation sociale (*accèslogis Québec et Montréal*)
 - Option 1 : au plus tard le 26 décembre 2021 : inscription complète au programme et début des travaux de construction
 - Option 2 : au plus tard le 5 juillet : signature de l'engagement conditionnel et au plus tard le 1er juillet 2022 début des travaux

Pour informations :

Novoclimat
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
transitionenergetique.gouv.qc.ca

L'équipe du ROHQ

